

CAP COUVREUR

JE M'INSCRIS À CETTE FORMATION

MÉTIER

Le CAP Couvreur forme des spécialistes de la couverture des bâtiments. Les couvreurs sont responsables de la pose, de la réparation et de l'entretien des toits, en utilisant divers matériaux (tuiles, ardoises, zinc, etc.). Ils garantissent l'étanchéité et l'isolation thermique des habitations, contribuant ainsi au confort et à la protection des structures contre les intempéries.

- Le titulaire de ce CAP exerce dans le domaine de la construction pour des travaux neufs, de rénovation et entretien, de réhabilitation, de réparation.
- Il réalise ou répare les toitures de tout type de bâtiment quelle que soit leur destination finale. Il intervient après la mise en place de la charpente ou autres structures supports continues ou discontinues.
- La principale activité est de mettre en oeuvre des éléments de couverture de toutes natures (essentiellement ardoises, tuiles...) et des accessoires, de ventilation de collecte et évacuation des eaux pluviales réalisés en métal.
- Dans le cadre de la transition énergétique, le titulaire contribue au respect des exigences réglementaires (énergétiques, environnementales, sécuritaires...).

MÉTIERS VISÉS

- Couvreur
- Aide-couvreur
- Technicien en étanchéité et isolation
- Chef d'équipe en couverture

OBJECTIFS

Former des professionnels capables de :

- Maîtriser les techniques de pose et de rénovation des couvertures en différents matériaux.
- Connaître les normes de sécurité et les techniques d'isolation et d'étanchéité.
- Développer des compétences en lecture de plans et en préparation de chantier.

PRÉ-REQUIS

- Lire, écrire, compter
- Aptitude physique au travail sur chantier.
- Maîtriser les fondamentaux de la langue française

DURÉE

- 2 ans
- Adaptée à votre profil après positionnement et besoin spécifique.

DÉLAI D'ACCÈS

- Apprentissage : L'entrée en formation s'effectue entre septembre et novembre, l'apprenti doit avoir réalisé un positionnement et validé son projet professionnel avec un conseiller du CFA.
- Formation continue : Les délais d'accès dépendent du calendrier des sessions. Pour connaître les dates de début et les places disponibles, nous vous invitons à nous contacter.

CONDITIONS D'ACCÈS

• Par la voie de l'apprentissage ou le contrat de professionnalisation:

L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dont le secteur d'activité correspond au métier visé.

• Pour les autres dispositifs:

Une convention de stage devra être signée avec une entreprise d'accueil.

PUBLIC CONCERNÉ

Contrat d'apprentissage :

- Jeunes de 16 à 29 ans révolus, ou dès 15 ans pour les élèves ayant terminé la classe de 3e.
- Sans limite d'âge pour :
 - Les personnes en situation de handicap reconnues.
 - Les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, nécessitant le diplôme visé.
 - Les sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles.

Contrat de professionnalisation :

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus souhaitant compléter leur formation initiale.
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, inscrits à France Travail (anciennement Pôle emploi).
- Bénéficiaires de certains minima sociaux, sans condition d'âge, notamment :
 - Revenu de solidarité active (RSA).
 - Allocation de solidarité spécifique (ASS).
 - Allocation aux adultes handicapés (AAH).
- Personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI), sans condition d'âge.

Autres dispositifs :

- Salariés, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, retraités actifs ou toute personne souhaitant se former ou se reconvertis.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Situations de formations en salles (apports théoriques)
- Situations de formation en atelier (apports pratiques)
- Retours d'expérience
- Travaux collaboratifs

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de formation équipées de PC/tablettes et vidéoprojecteurs
- Ateliers équipés des technologies de pointe
- Postes individuels et/ou collectifs

LIEU DE FORMATION

BTP CFA OCQUERRE

Enseignements professionnels

- Techniques de pose de tuiles, ardoises, et autres matériaux de couverture
- Principes d'étanchéité et d'isolation des toitures
- Utilisation et entretien des outils et équipements de couvreur
- Règles de sécurité et utilisation des équipements de protection individuelle
- Communication technique et organisation de chantier

Prévention des risques

- Sauveteur, Secouriste du Travail (SST)
- Travail en hauteur sur échafaudage de pied (R408)
- Prévention des Risques liés à l'Activité Professionnelle (PRAP)
- Risques Électriques

Enseignements généraux

- Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique
- Anglais
- Mathématiques et physique-chimie
- EPS

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation formative tout au long de la formation par un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités, notamment sur le lieu d'apprentissage

Évaluation certificative conforme aux modalités de l'organisme certificateur

- Apprentis : Contrôle en Cours de Formation
- Stagiaires de la Formation Professionnelle Continue : épreuves ponctuelles

Domaine professionnel

- RNCP35889BC01 – Etude et préparation d'une intervention
- RNCP35889BC02 – Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant
- RNCP35889BC03 – Réalisation de travaux spécifiques

Domaine général

- RNCP35889BC04 – Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique
- RNCP35889BC05 – Mathématiques et physique-chimie
- RNCP35889BC06 – Education physique et sportive
- RNCP35889BC07 – Prévention-santé-environnement
- RNCP35889BC08 – Langue vivante étrangère
- RNCP35889BC09 – Langue vivante (Bloc facultatif)
- RNCP35889BC10 – Mobilité (Bloc facultatif)

POURSUITE DE FORMATION

- BP Couvreur
- Formation en charpente
- Spécialisations en zinguerie ou en éco-construction

VALIDATION DU DIPLÔME

Formation inscrite au RNCP permettant la validation d'un ou plusieurs blocs de compétences

- N° de fiche : RNCP 35889
- Date d'échéance : 31/08/2026
- Certificateur : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

- Outilage individuel et/ou collectif

MOYENS HUMAINS

- Formateurs d'Enseignement Professionnel
- Formateurs d'Enseignements Généraux
- Responsable de Centre de Ressources et d'Aide à la Formation (CRAF)

TARIFS

Apprentissage

- Frais de formation pris en charge à 100% par l'OPCO de l'entreprise.
- Pas de reste à charge pour l'employeur (sauf cas exceptionnels).

Contrat de Professionnalisation

- Prise en charge partielle ou totale des frais de formation par l'OPCO.
- Un reste à charge peut exister pour l'entreprise si le coût dépasse le plafond fixé.

Plan de développement des compétences (PDC)

- Pour les salariés en poste :
 - **Frais de formation** : pris en charge totalement ou partiellement par l'OPCO, selon les critères applicables à l'entreprise.
 - **Coût salarial** : l'OPCO peut également financer tout ou partie de la rémunération du salarié pendant la formation, en fonction de la situation de l'entreprise et des règles de l'OPCO.

Autres financements

- Contactez-nous pour un devis et un plan de financement personnalisé.

ACCESIBILITÉ HANDICAP

Cette formation est ouverte aux personnes en situation de handicap. Des aménagements peuvent être mis en place pour adapter le parcours à vos besoins. Pour étudier votre situation, contactez notre référent handicap.

FICHE RNCP